



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

39136

REÇU LE 30 MAI 2013

Préfecture de la Somme

Direction des Affaires Juridiques
et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration
Générale et de l'Utilité Publique

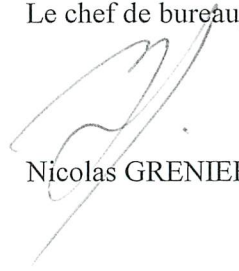
Amiens, le 16 mai 2013

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, donne acte à la S.A.S. VIDAM, 128 rue Sully à AMIENS (80000), de sa déclaration du 25 mars 2013, relative à l'augmentation de la capacité de traitement du centre de compostage VIDAM AGRIVAL, sis sur le territoire de la commune d'AMIENS, parcelles cadastrées section ZH n° 134, 136 et 162.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté du 16 septembre 2004 qui demeure toujours valable.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau,


Nicolas GRENIER

Copie adressée à :

Monsieur le maire d'AMIENS

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie